



**PLAN D'OUVERTURE ET DE MESURES PARTICULIÈRES COVID-19  
SAISON 2020-2021**

**SKI DE FOND BELLE-RIVIÈRE**

**DÉCEMBRE 2020**

## **MISE EN CONTEXTE**

Depuis plusieurs années les municipalités de Saint-Gédéon et de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix offrent des activités de plein air dans le secteur Belle-Rivière. Encore cet année nous sommes en mesure d'ouvrir les pistes de ski de fond pour la saison 2020-2021 et assurer un service sécuritaire à la population.

À cet effet, il est souhaitable que nous puissions maintenir des activités dans le respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique selon le palier d'alerte (zone verte, jaune, orange et rouge) de notre territoire.

Notre rôle est essentiel dans le fonctionnement des installations utilisées. En collaboration avec Oasis Village-Récréo-Touristique, nous proposons une place sécuritaire pour la pratique des activités.

Ce document vise à clarifier les mesures applicables selon les paliers d'alerte (zone verte, jaune, orange et rouge) pour les membres. Il est important d'assurer la cohérence avec les mesures applicables pour les activités équivalentes dans le secteur.

Ce document se veut un guide dans le choix des mesures mises en place pour continuer à offrir des activités et des services à nos membres et à la population tout en respectant les règles sanitaires.

Les mesures de base comme le port du masque ou du couvre-visage pour les personnes de 10 ans et plus, le lavage fréquent des mains pendant au moins vingt (20) secondes et la distanciation physique de deux (2) mètres doivent être appliquées rigoureusement, dans le respect des autres consignes de la santé publique, peu importe le palier d'alerte régional.

### **En tout temps, le respect des consignes d'isolement est obligatoire pour :**

- des cas confirmés de la COVID-19.
- des personnes ayant été en contact étroit avec un cas confirmé de la COVID-19.
- des personnes en attente de résultat d'un test de la COVID-19.
- des personnes présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 (ex : fièvre, apparition ou aggravation de la toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale).
- des personnes revenues de voyage dans les quatorze (14) jours.

**Les personnes qui sont en isolement en raison de la COVID-19 ne doivent en aucun temps fréquenter les lieux.** Il est important de respecter les recommandations d'isolement préventif à la maison, pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes.

## **DATE D'OUVERTURE**

À déterminer selon la température et l'état de la neige dans les sentiers.

Début de l'emploi du préposé à l'entretien des sentiers de ski de fond \_\_\_\_\_  
décembre 2020 \*\*\*\* facultatif aux conditions météorologiques \*\*\*\*

## **HORAIRE D'OUVERTURE**

### **Horaire du chalet de service**

Mercredi au dimanche

13 h à 16 h 30

Fermé lundi et mardi

## **AMÉNAGEMENT**

- Déterminer par le gestionnaire du site la capacité d'accueil du stationnement.
- Le comité du Club de ski de fond devra borner les emplacements de stationnement.
- Pour éviter les files d'attente, des repères physiques seront installés pour indiquer la distance à respecter entre les personnes ne résidant pas à la même adresse.
- Identifier les entrées et les sorties pour éviter l'effet d'entonnoir.
- Dans la yourte d'accueil le nombre maximum de personnes a été réduit à quatre (4) de façon à respecter la distanciation physique.
- La yourte d'accueil est exclusivement réservée aux usagers des sentiers de ski de fond uniquement pour se chauffer et se déchauffer, accéder à la toilette ou pour se réchauffer (dans ce cas une période d'utilisation restreinte sera fixée).
- Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabos, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour.
- De l'affichage spécifique et du marquage au sol nécessaire au respect de la distanciation seront installés dans la yourte.
- De l'affichage spécifique sera préparé et installé sur le site pour rappeler les règles de distanciation physique et sanitaires.
- Dans les sentiers s'assurer qu'il y a un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent.
- Aucun flânerie, regroupement ou attroupement ne sera toléré après la pratique du sport l'utilisateur devra immédiatement quitter les lieux.

## **RÈGLES D'UTILISATION**

- Dans les lieux fermés yourte d'accueil et salle de bain le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire.
- Prévoir un second couvre-visage lorsque vous entrez dans la yourte d'accueil.
- Le port du couvre-visage de type cache-cou est recommandé à certains moments/endroit selon l'achalandage.

- Chaque usager devra posséder son propre équipement. Aucun prêt d'équipement ne se fera par les municipalités (far, fer à farter, etc.).
- Chaque usager devra arriver vêtu de son équipement et son équipement de ski de fond devra être farté au préalable.
- Aucun cours ne pourra être organisé à moins que ces cours ne soient individuels.

### **GESTION DES BLESSURES**

- Le Club de ski de fond doit s'assurer d'avoir une trousse de premiers soins qui inclut des gants, un masque, une visière et du désinfectant pour les mains.
- Si une personne donne les premiers soins elle doit être munie de gants et d'un masque.

### **AJUSTEMENT DE CERTAINES TÂCHES DU PRÉPOSÉ**

- Voir au respect des mesures spécifiques et contenues au présent document.

### **CONSIGNES SELON LES ZONES D'ALERTE**

#### **À TOUS LES PALIERS D'ALERTE**

Appliquer en tout temps les consignes du plan d'ouverture et de mesures particulière COVID-19 et les consignes sanitaires à suivre lors de la pratique de plein air ainsi que les directives de la santé publique.

### **PARTICULARITÉ EN CAS D'ÉCLOSION**

En respect des indications spécifiques reçues d'un contact avec la santé publique lors d'éclosion. Possibilité de fermeture des installations pendant un minimum de dix (10) jours, selon les indications de la santé publique.

Les municipalités se réservent le droit en tout temps de décréter la fermeture des installations en cas de problématique reliée au non-respect du guide et des mesures sanitaires spécifiques mise en place.